



Commission juridique et technique

Distr. générale
9 février 2024
Français
Original : anglais

Vingt-neuvième session
Commission juridique et technique,
première partie de la session
Kingston, 4-15 mars 2024
Point 9 de l'ordre du jour provisoire*
Examen de demandes d'approbation de plans
de travail relatifs à l'exploration

Demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de sulfures polymétalliques, présentée par Earth System Science Organization – le Ministère des sciences de la Terre du Gouvernement indien

Résumé opérationnel**

1. Le 18 janvier 2024, le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins a reçu une demande d'approbation d'un plan de travail relatif à l'exploration de sulfures polymétalliques sur la dorsale de Carlsberg (partie de la dorsale de l'océan Indien), présentée par l'organisation ESSO (Earth System Science Organization)-le Ministère des sciences de la terre du Gouvernement indien, conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des sulfures polymétalliques dans la Zone (ISBA/16/A/12/Rev.1, annexe).
2. Comme indiqué dans la demande, l'organisation ESSO (Earth System Science Organization) est une entité publique, dont la demande est patronnée par le Gouvernement indien. Elle est immatriculée à New Delhi, où elle a également son établissement principal, et relève de la juridiction indienne.
3. L'organisation ESSO a opté pour une offre de participation au capital d'une entreprise conjointe, conformément à l'article 19 du Règlement
4. Le secteur visé par la demande, situé dans l'océan Indien central, s'étend sur une superficie totale de 10 000 km², subdivisée en 100 blocs de 10 kilomètres de côté chacun, dont la superficie ne dépasse pas 100 km², répartis en 11 grappes de 5 à 18 blocs chacune. Ces 11 grappes s'inscrivent dans une zone rectangulaire dont la superficie ne dépasse pas 300 000 kilomètres carrés et dont le côté le plus long ne dépasse pas 1 000 kilomètres.

* ISBA/29/LTC/L.1.

** Présenté par le demandeur.



5. Les grappes de blocs se répartissent comme suit : grappe A : 18 blocs ; grappe B : 15 blocs ; grappe C : 8 blocs ; grappe D : 7 blocs ; grappe E : 16 blocs ; grappe F : 5 blocs ; grappe G : 5 blocs ; grappe H : 6 blocs ; grappe I : 5 blocs ; grappe J : 7 blocs ; grappe K : 8 blocs.

6. Conformément à l'article 21 du Règlement, l'Earth System Science Organization a versé à l'Autorité un droit d'un montant de 500 000 dollars¹.

7. L'Earth System Science Organization a présenté un programme d'activités pour la première période quinquennale.

8. L'objectif global ambitionné est d'explorer les régions de la dorsale de Carlsberg afin de localiser les champs d'événements hydrothermaux présentant des dépôts de sulfures massifs. Dans le cadre du plan de travail relatif à l'exploration de sulfures hydrothermaux, il est envisagé de procéder en trois phases, qui se suivront de manière ininterrompue : phase I, phase II et phase III, correspondant respectivement aux années 1 à 5, 6 à 10 et 11 à 15, à compter de la date d'approbation du plan de travail. Les plans de travail des trois phases ont des objectifs distincts mais liés, les plans de travail des phases II et III devant quant à eux prendre appui sur les résultats des travaux de la phase I et sur les avancées ou les innovations technologiques qui pourront être mises à profit au fur et à mesure de la progression des travaux.

9. La phase I consistera en particulier à : a) procéder à une exploration préliminaire de l'ensemble des 100 blocs afin d'identifier les blocs susceptibles de présenter des minéralisations sulfurées sous forme de sites hydrothermaux ; b) dresser un état océanographique et environnemental de référence en vue d'étudier, à titre de précaution, l'impact des perturbations occasionnées par les activités d'exploration sur l'environnement benthique et pélagique. Conformément à l'article 29 et à la section 8 de l'annexe 4 du Règlement, l'Earth System Science Organization élaborera un programme de formation en consultation avec l'Autorité et le lui soumettra pour approbation.

¹ L'Autorité a reçu le paiement le 18 janvier 2024.